



# Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé  
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B  
N° 11177

Bruxelles : 126, b <sup>12</sup> - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles	Tél : 02 245 46 95	Fax : 02 215 12 78
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières	Tél : 065 34 76 50	Fax : 065 36 15 88
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse	Tél : 04 234 17 00	Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibc@skynet.be

N° de rapport : 18/05/10 Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

Concerne : CARAYANE, emplacement n° 116

Demandeur : .....

Personne sur place : ..... code EAN de l'installation : .....

Adresse de la visite : Thier de Rinze 37 6941 WARRE

Date de visite : 18/05/10 Date d'émission : 18/05/10 Références client : .....

Référentiel réglementaire : RGIE art. 276 bis avec emploi des dérogations  de l'art. 271 bis  de l'art. 278 - Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

### Description de l'installation visitée :

Condition d'utilisation : <input checked="" type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <u>20</u> A Nombre de tableaux : <u>2</u> nombre de circuits terminaux : <u>4</u>
--	---

### Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	✓		
Etat du matériel électrique installé	✓		
Mesures de protection contre les contacts directs	✓		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	✓		
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input checked="" type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	✓		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	✓		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	✓		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	✓		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	✓		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	✓		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>16,71 MΩ</u>	✓		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>22,8</u> : Ω	✓		

Identification des appareils de mesure : CIB-E-MEI-\_\_\_ ; CIB-E-MET-\_\_\_ ; CIB-E-TEC-\_\_\_ ; CIB-E-MUL-31

### Manguements / Notes :

Remarques : Supprimer les blocs d'alimentation à dérive, vu que ceux-ci ne sont pas utilisés et ne peuvent être utilisés. La terre est distribuée par la terre (hors Marche de la Société) les appareils de classe I ne peuvent être utilisés que sur des prises équipées de broche de terre. Reconnaitre la bord extérieure (épingle) (côté)

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. -> tenir compte des Remarques. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant la ...
- Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la remise en usage de l'installation.

Nom et visa de l'inspecteur :  
Pour CIB, Robain

Nom et visa du demandeur pour réception : Joosen